**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'EQUIPEMENT**

--------------------

**SECRETARIAT GENERAL**

--------------------

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET**

--------------------

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR lES ETUDES TECHNIQUES D’AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) ET D’AVANT-PROJET DETAILLE (APD) AVEC PRODUCTION DU DOSSIER D’APPEL D’OFFRES (DAO) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN PONT SUR LE BAKOYE A KEOUROU ET SES VOIES D’ACCES AINSI QUE LA CONSTRUCTION DE LA PISTE KITA-KEOUROU**

1. Le Ministère des Infrastructures et de l’Equipement a bénéficié d’une inscription sur le Budget Spécial d’Investissement, au titre de l’exercice 2020 pour réaliser les **«Programme d’Urgence Routier»,** et a l’intention d’utiliser une partie du montant de cette inscription budgétaire pour effectuer les paiements au titre des Services de Consultant cités ci-après : « **Etudes techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) et d’Avant-Projet Détaillé (APD) avec production du Dossier d’Appel d’Offres (DAO) des travaux de construction d’un Pont sur le Bakoye à Kéourou et ses voies d’accès ainsi que la construction de la piste Kita-Kéourou (20 Km) ».**

2. La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Infrastructures et de l’Equipement lance une sollicitation de manifestations d’intérêt auprès des Bureaux d’études, conformément aux principes directeurs régissant la sélection de consultants en vue d’établir les listes restreintes des sociétés à consulter pour l’exécution des contrats susmentionnés.

3. Les bureaux d’études intéressés sont invités à présenter leur candidature. Les bureaux d’études éligibles doivent produire les informations sur leur capacité et leur expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour les prestations prévues. Ils fourniront à cet effet, la documentation indiquant leurs qualifications (références professionnelles, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.).

4. L’Administration se réserve le droit de vérifier l’authenticité des informations fournies.

5. Les consultants peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Six (06) consultants seront sélectionnés en accord avec les dispositions du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

7. La procédure de consultation utilisée est celle de la Sélection Basée sur la Qualité Technique et le Coût en application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

8. Les manifestations d’intérêt doivent porter expressément la mention **« Manifestation d’intérêt pour les Etudes techniques d’Avant-Projet Sommaire (APS) et d’Avant-Projet Détaillé (APD) avec production du Dossier d’Appel d’Offres (DAO) des travaux de construction d’un Pont sur le Bakoye à Kéourou et ses voies d’accès ainsi que la construction de la piste Kita-Kéourou (20 Km) ».** Il est à noter que l’intérêt manifesté par un bureau d’études n’implique aucune obligation de la part de l’Administration de les inclure sur la liste restreinte.

9. Les bureaux d’études intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l’adresse mentionnée ci-dessous aux heures locale (TU) et jours d’ouverture des bureaux :

**Direction Nationale des Routes, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel,**

**BP 1758, Tél. : (223) 20 22 29 02/ 20 23 60 88 Fax : (223) 20 23 60 92,**

**Bamako, République du Mali.**

10. Les manifestations d’intérêt doivent être déposées ou adressées, à l’adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le 10 avril 2020 à 15h00 TU** :

**Direction des Finances et du Matériel, Ministère des Infrastructures et de l’Equipement, Dar Salam, Avenue de la Liberté, face Grand Hôtel, BP. 78,**

**Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 Fax (223) 20 23 90 60**

**Bamako, République du Mali.**